



Table de concertation
Aménagement et environnement
de la Pointe-de-l'Île

Mémoire sur le traitement des matières organiques

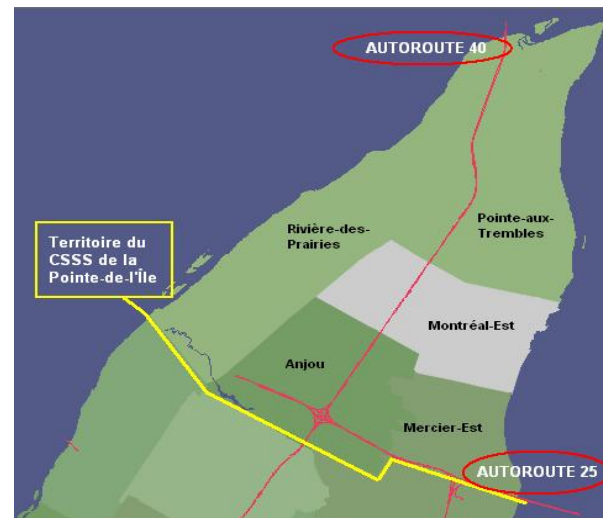
Déposé à l'office de consultation publique de
Montréal

5 décembre 2011

Vision de la TCAEPDI

- Faire de l'est un milieu de vie où les communautés sont fières de contribuer au développement durable du territoire

Territoire couvert par la TCAEPDI



Partenaires impliqués au comité conseil de la TCAEPDI

- Alliance pour une gestion des interfaces industrielles et résidentielles responsables (AGIIRR)
- Arrondissement Rivière-des-Prairies- Pointe-aux-Trembles
- Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
- Association Industrielle de l'Est de Montréal (AIEM)
- Comité ZIP Jacques-Cartier
- CSSS de la Pointe-de-l'Île
- Direction de santé publique de Montréal
- Regroupement des organismes et des citoyens et citoyennes humanitaire d'Anjou (ROCHA)
- Solidarité Mercier-Est (SME)
- Ville de Montréal-Est

Présentation des points convergents des différents partenaires

Certains éléments que nous considérons nécessaires à une saine implantation du projet pilote de prétraitement et du centre de biométhanisation demeurent encore inconnus à ce jour notamment :

- **Les technologies**;
- **Les réels impacts environnementaux tels : le camionnage, les odeurs (sur le site et lors des déplacements) ou les autres nuisances pouvant être générées par l'établissement du site;**
- **La gouvernance du projet suite au démarrage des opérations et la durée de ces ententes;**
- **La sensibiliser les citoyens à la récupération des matières organiques :**
 - **le rôle des arrondissements et ville liée et les ressources allouées à ces démarches**
- **Les mesures qui seront mises de l'avant en cas de pénurie de matières;**
- **Les risques associés à la gestion des gaz**
 - **l'installation d'une torchère ?**
- **Les retombées locales prévues pour la communauté**

Recommandations

- Tenir compte du portrait global de la gestion des matières résiduelles (secteurs privés et publics) dans le secteur Est de Montréal.
- Mettre sur pied un comité de travail plutôt qu'un comité de suivi et ce, avant le processus d'appel d'offres
- Réaliser une étude sur les risques pouvant guider le choix des technologies à préconiser.
- Faire en sorte que le Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs (MDDEP) soit présent tout au long du déploiement du projet et lorsque les installations seront opérationnelles de manière à déceler rapidement les problèmes.
- Prévoir des stratégies de sensibilisation sur la récupération des matières organiques auprès des citoyens mais également auprès des ICI afin d'augmenter le volume de matières organiques recueillies.
- Mettre en place des mesures permettant de diminuer les nuisances pouvant être générées sur le site et lors du transport des matières organiques (Étanchéité des camions, unités de nettoyage, etc.)
- Privilégier des retombées qui seront bénéfiques pour la population de l'Est de Montréal.